



LIMOGES HABITAT

Envoyé en préfecture le 07/10/2025
Reçu en préfecture le 07/10/2025
Publié le 07/10/2025
ID : 087-278708516-20251001-20251001_B10-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 1er OCTOBRE 2025

20251001_B10 - 12 Rue Porte Panet à Limoges – Evolution du programme et de la commande

Le Bureau de Limoges habitat s'est réuni le mercredi 1er octobre 2025 à 17 heures dans les locaux du Siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Etaient présents :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Jean-Luc BONNET, Vice-président

Madame Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Administratrice

Messieurs Dominique RENAUDIE et Xavier TRACOU, Administrateurs

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absent excusé :

Monsieur Philippe CHADELAS, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur TRACOU

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,

Vu la délibération du Bureau en date du 02 mars 2022 autorisant l'acquisition par Limoges habitat auprès de Limoges Métropole du bâtiment 12 rue Porte Panet à Limoges sous la forme d'un bail emphytéotique pour une durée de 99 ans,

Considérant la situation du bâtiment cadastré N°EO319, EO91, EO99 d'une superficie totale de 446 m², dans le quartier de la Cité et le classement de la zone « Site Patrimonial Remarquable » (SPR – Ex ZPPAUP),

Considérant le projet initial de concevoir 6 logements locatifs sociaux par le biais d'une opération d'acquisition-amélioration de cet immeuble,

Vu la délibération du 07 février 2024 modifiant l'orientation de la commande afin de permettre l'utilisation de matériaux biosourcés aux faibles impacts et incidences environnementaux et énergétiques,

Considérant les désordres structurels mis en évidence par la mission diagnostic réalisée par l'équipe de maîtrise d'œuvre, nécessitant une démolition de l'ensemble du bâti et la reconstruction du projet sur l'emprise des bâtiments existants,

Considérant la révision de l'enveloppe financière à prévoir, à la hausse de 26 % en raison des différents constats réalisés par le cabinet d'architecture Delage suite à la première opération de curage,

Vu le rapport présenté,

Le Bureau délibère :

- Autorise la poursuite des études avec l'équipe de maîtrise d'œuvre,
- Décide de reporter les décisions relatives au lancement de l'opération. Celles-ci seront réexaminées lorsque le montant des subventions sera définitivement fixé.

Formalités de publicité effectuées
le **- 7 OCT. 2025**

Pour extrait conforme,
Limoges, le **- 7 OCT. 2025**
LA PRESIDENTE
Catherine MAUGUIEN-SICARD

